



PROCES-VERBAL
COMITE SOCIAL TERRITORIAL
2 MARS 2023

Le Président ouvre à la séance à 14h35 le quorum est atteint.

Présence

Représentants de la collectivité			
Titulaires		Suppléants	
Philippe Jouin	Présent	Laurent Mata	Excusé
Nathalie Bourhis	Excusée	Yves Régnier	Excusé
Frédéric Loinard	Présent	Patrick Jeannenez	Excusé
Béatrice Turbatte	Présente	Nicolas Joyau	Excusé
Agnès Dolhem	Excusée	Jacqueline Martin	Excusée
Thierry Renouf	Excusé	Stéphane Le Helley	Excusé
Patrick Lecaplain	Présent	Emilie Rochefort	Excusée
Magali Hue	Présente	Nadine Lefèvre Prokop	Excusée
Pascal Pimont	Excusé	Pascale Boursin	Excusée
Pascal Sérard	Présent	Emmanuel Renard	Excusé
Baya Mounkar	Excusé	Olivier Simar	Présent

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
Aurélie Muller (CFE-CGC)	Présente	Stéphanie Hamon (CFE-CGC)	Excusée
Maud Bidard (CFE-CGC)	Présente	Jean-Claude Ballois (CFE-CGC)	Excusé
Catherine Joubel (CFE-CGC)	Excusée	Florian Pêche (CFE-CGC)	Présent
Vincent Huneau (CFE-CGC)	Présent	Nicolas Duval (CFE-CGC)	Excusé
Sylvie Dufour (CGT)	Présente	Olivier Vernhes (CGT)	Présent
Didier Bréant (CGT)	Présent	Ludovic Monturier (CGT)	Excusé
Dominique Thuault (CGT)	Présent	John Tremblay (CGT)	Présent
Fabrice Tanguy (SUD)	Excusé	Tony Mucciante (SUD)	Présent
Thomas SEGUINEAU (SUD)	Présent	Romain Bacoup (SUD)	Présent
Samuel Perrette (CFDT)	Présent	Anne Clouzet (CFDT)	Présente
Emmanuel Lechevalier (FO)	Présent	Alexandre Ouinas (FO)	Présent

Sont également présents :

Sandra Demandre-Daher, Directrice générale adjointe,

Anne Lekhal, Directrice des ressources humaines,

Pascal Patry, Chargé de missions DGS,

Nathaly Monroq, Cheffe du service relations sociales,

Natacha Potvin, Chargée d'études,

Experts permanents,

Secrétariat institutionnel :

La secrétaire :	Magali Hue
Le secrétaire adjoint :	Samuel Perrette

L'ordre du jour était le suivant :

N°	AVIS OU INFORMATION	INTITULES	EXPERTS
1	Avis	Direction des ressources humaines – projet de règlement intérieur du comité social territorial	Anne Lekhal Nathaly Monroca
2	Avis	Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 2 septembre 2022	Anne Lekhal Nathaly Monroca
3	Avis	Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 9 septembre 2022	Anne Lekhal Nathaly Monroca
4	Avis	Direction des sports – ajustement de l'organisation liée à la création d'un nouveau complexe Palais des Sports	Jean-François Salomon Directeur Paolo Boulent Chef de service Bénédicte Raynaud Cheffe de service
5	Avis	Direction des bâtiments – réorganisation	Fabrice Fleury Directeur
6	Avis	Direction des affaires foncières et de l'Information géographique – renfort et organisation suite à détachement de sa directrice	Lydie Avril Cheffe de service
7	Avis	Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources et perspectives - projet de délibération portant sur le tableau des emplois permanents de Caen la mer au 1 ^{er} juin 2023	Anne Lekhal Céline Castel Cheffe de service
8	Avis	Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources et perspectives - rapport social unique (projet de délibération)	Anne Lekhal Céline Castel Clotilde Montury Chargée de mission
9	Information	Direction des ressources humaines – service relations sociales - bilan du télétravail	Anne Lekhal Nathaly Monroca Marie Fournier Référente télétravail

10	Information	Direction du développement de la relation citoyenne et des moyens logistiques – service relations usagers- modification de l'horaire de fermeture du standard de la Ville de Caen	Sandra Demandre-Daher
Questions diverses			

Philippe Jouin souhaite à tous la bienvenue à ce 1^{er} comité social territorial (CST) ainsi qu'aux nouveaux membres et propose un tour de table pour présentation.

1. Direction des ressources humaines – projet de règlement intérieur du comité social territorial

Philippe Jouin commence et vérifie que tous ont bien reçu le dossier de ce CST.

La CFDT stipule que page 3 une erreur de frappe a été commise sur une date.

Philippe Jouin demande s'il y a des remarques concernant le règlement intérieur.

La CGT s'interroge concernant les frais de transport et revient sur la procédure qui fait référence au règlement harmonisé des frais de déplacement. Il est stipulé de faire un ordre de mission signé par son N+1 alors que celui-ci n'est pas spécialement concerné par les instances paritaires. **La CGT** aimerait que ce soit géré par le service relations sociales pour le CST et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions au travail (F3SCT) pour faire plus simple.

Philippe Jouin remarque que le N+1 doit de toute façon être au courant de l'absence.

La CGT précise que c'est pour simplifier la procédure et limiter les papiers.

Nathaly Monrocq propose que l'ordre de mission, concernant les instances, soit validé par le service relations sociales et ajoute que cela permettra de vérifier que les réunions se sont bien tenues.

Philippe Jouin précise que la procédure est donc un peu changée, l'autorisation d'absence sera toujours validée par le N+1 et les frais de déplacement seront à voir avec le service relations sociales.

La CFE-CGC demande que les arguments présentés par les membres en cas d'avis favorables, défavorables ou d'abstention soient bien notés sur le relevé de décision.

Philippe Jouin précise que c'est déjà le cas.

La CFE-CGC s'interroge plutôt par rapport à la feuille des avis.

Nathaly Monrocq répond que le nécessaire sera fait sur les avis.

SUD demande l'envoi des dossiers à 10 jours et non au plus tard sous 8 jours comme indiqué dans le règlement.

Nathaly Monrocq informe que les dossiers sont envoyés 15 jours avant mais qu'en effet si un dossier est incomplet il y a toujours le délai des 8 jours.

Philippe Jouin aimerait que les questions formulées par les organisations syndicales soient envoyées, dans la mesure du possible, au moins 8 jours avant le jour du CST et non au dernier moment afin de pouvoir y répondre.

La CFE-CGC demande quel est le canal de publication pour les avis à la connaissance du personnel.

Nathaly Monrocq répond qu'ils sont consultables sur tribu et envoyés par mail aux membres et intervenants.

SUD demande le droit de parole aux suppléants.

Philippe Jouin rappelle qu'il est donné par le président. C'est conforme au décret et pour respecter le juste équilibre entre les syndicats.

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité	
CFE-CGC	4 pour	7	pour
CGT	3 pour		
SUD	2 pour		
CFDT	1 pour		
FO	1 pour		
Avis favorable à l'unanimité		Avis favorable à l'unanimité	

2. Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 2 septembre 2022

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité	
CFE-CGC	4 pour	7	pour
CGT	3 pour		
SUD	2 pour		
CFDT	1 pour		
FO	1 pour		
Avis favorable à l'unanimité		Avis favorable à l'unanimité	

3. Direction des ressources humaines – approbation du relevé de décision du comité technique du 9 septembre 2022

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité
CFE-CGC	4 pour	7 pour
CGT	3 pour	
SUD	2 pour	
CFDT	1 pour	
FO	1 pour	
Avis favorable à l'unanimité		Avis favorable à l'unanimité

4. Direction des sports – ajustement de l'organisation liée à la création d'un nouveau complexe Palais des Sports

Jean-François Salomon, directeur, présente le dossier, accompagné par **Paolo Boulent**, chef de service et **Bénédicte Raynaud**, cheffe de service.

Philippe Jouin demande le nom du nouveau palais des sports.

Jean-François Salomon répond que c'est en cours de réflexion, peut-être un nom d'une personnalité politique, mais que cela pourrait être aussi celui d'un équipement ou d'un lieu. Les journalistes du journal « Ouest France » ont eu l'idée de soumettre « l'arène Mathilde ». Tout est ouvert. Les élus choisiront et ce nom devra être donné courant avril.

Frédéric Loinard indique que 2 clubs sont résidents à Caen, le Caen Basket Club (CBC) et Caen hand-ball et interroge sur l'harmonisation du calendrier du fait du changement de revêtement de sol par discipline.

Jean-François Salomon précise que c'est compliqué car les deux disciplines ont des tracés différents. Des amendes sont effectuées quand ce n'est pas respecté : Changer les sols demande une logistique de calendrier pour les matchs. Il faut 7 heures de travail de changement de sol, 3 heures de montage suivi d'un temps de pose.

Philippe Jouin demande si ce sont les agents en charge de l'ancien palais des sports qui s'occuperont désormais du nouveau ?

Bénédicte Raynaud précise que oui avec les renforts.

SUD demande si les agents sont actuellement sur 3 cycles de travail comme prévu dans la prochaine organisation.

Jean-François Salomon répond que oui.

La CFE-CGC demande quelles seront les missions du futur directeur et à quel cadre d'emploi il appartiendra ?

Jean-François Salomon répond que le futur responsable devra avoir des compétences et des connaissances issues de la filière sportive mais les profils sont désormais ceux de la filière administrative avec un atout sportif.

Sandra Demandre-Daher affirme qu'en effet des connaissances sportives sont à retenir mais aussi règlementaires avec des enjeux organisationnels et managériaux appropriés à la filière administrative.

La CGT interroge sur la date des recrutements.

Jean-François Salomon annonce que c'est en attente et pour bientôt maintenant.

Bénédicte Raynaud ajoute que tout doit être opérationnel au 1^{er} juin 2023.

Jean-François Salomon avise que l'inauguration aura lieu à partir du 9 septembre 2023.

Frédéric Loinard demande si Caen la mer interviendra dans le cadre des manifestations au niveau de la sécurité et de la billetterie. Il demande si les équipes actuelles seront gardées.

Paolo Boulent répond que les organisateurs gèrent le dispositif de sécurité, que Caen la mer aura une réglementation quant à la jauge du public. Il précise que les agents du palais des sports sont SIAP 1 et qu'une vigilance sera faite lors des prochains recrutements.

Bénédicte Raynaud ajoute qu'un règlement intérieur sera établi.

SUD demande si certains agents transférés au nouveau palais des sports ont évoqué des craintes à propos de leur temps de trajet ou des modifications dans leur organisation professionnelle.

Jean-François Salomon affirme que non car la distance est identique. Un seul agent est soucieux du changement car il se plaît dans l'ancien et aimerait y rester mais les autres agents sont motivés.

SUD rapporte que la visite aurait dû avoir lieu avant le CST pour peut-être avoir des questions plus pointues.

Jean-François Salomon ajoute qu'il aurait aussi souhaité que la réunion préparatoire soit sur le site mais que le calendrier ne le permettait pas.

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité	
CFE-CGC	4 pour	7	pour
CGT	3 pour		
SUD	2 pour		
CFDT	1 pour		
FO	1 pour		
Avis favorable à l'unanimité		Avis favorable à l'unanimité	

5. Direction des bâtiments – réorganisation

Fabrice Fleury, directeur, présente le dossier.

La CGT se pose des questions quant à la capacité d'accueil des futurs recrutés au sein du 3^{ème} étage.

Fabrice Fleury précise qu'un bureau avait été réduit de 4 à 3 agents l'an passé et donc un bureau est libre. Des plans sont aussi en cours.

La CFE-CGC demande si les 6 postes sont attribués à des agents ?

Fabrice Fleury précise que ces postes correspondent aux difficultés de recrutement. Avec le départ de plusieurs agents et après décision de la direction générale, il était opportun de les supprimer maintenant.

Philippe Jouin précise qu'il n'y avait personne en poste.

La CGT demande le coût du contrat « Viria » pour la collectivité et le coût qu'aurait engendré des embauches.

Philippe Jouin précise que c'est un problème de recrutement et non pas d'économie. Ces difficultés sont aussi rencontrées dans le privé mais ce dernier a des arguments d'attributions plus intéressants.

La CGT aimerait connaître quand même, à titre d'information, le coût du contrat « Viria ». **La CGT** précise que ces métiers sont en tension et que les salaires du privé sont plus élevés, d'où le départ des agents dans le privé. **La CGT** demande si les postes budgétaires ont été transférés sur d'autres services qui ont aussi des métiers en tension.

Philippe Jouin ajoute que ces postes seront supprimés et qu'ils ne peuvent pas rester vacants.

Fabrice Fleury rapporte que le coût du contrat « Viria » est aux alentours de 350 000 € à l'année. Le coût est pratiquement identique, il n'y a ni économie, ni dépenses supplémentaires. Il ajoute que cette organisation n'a pas été faite de gaité de cœur mais que depuis 5 ans, personne ne postule sur ces postes. **Fabrice Fleury** précise qu'en effet, le privé paye plus d'où le problème de recrutement.

SUD s'interroge sur le cadre d'emploi à valoriser.

Philippe Jouin précise que c'est identique dans le privé, qu'il y a une pénurie dans ces métiers et que ce n'est pas seulement un problème de rémunération.

Sandra Demandre-Daher ajoute avoir essayé de s'aligner mais que d'autres avantages sont proposés et qu'une équité doit être respectée.

Fabrice Fleury précise qu'en effet au niveau des catégories B, la collectivité à essayer de s'aligner mais que le privé a une souplesse salariale et qu'il remporte toujours « la course ». Il constate que certains jeunes sont encore attirés par la fonction publique territoriale surtout pour la connaissance du patrimoine et pour la satisfaction de s'en occuper sur du long terme.

La CFE-CGC fait part de sa sensibilité à la modification et à la préservation des postes et particulièrement à la recherche de l'équité.

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité
CFE-CGC	4 pour	6 pour
CGT	3 contre	
SUD	2 pour	
CFDT	1 pour	
FO	1 pour	
Avis partagé		Avis favorable à l'unanimité

La CGT vote contre considérant la suppression des 6 postes de catégorie C. **La CGT** constate une valorisation des A et B mais pas des C.

Philippe Jouin précise qu'aucune personne n'a postulé sur ces postes.

La CGT aurait voulu avoir une réponse quant au redéploiement de ces postes sur d'autres secteurs.

Philippe Jouin ajoute que des postes de catégorie C seront créés dans d'autres services si besoin.

6. Direction des affaires foncières et de l'Information géographique – renfort et organisation suite à détachement de sa directrice

Lydie Avril, cheffe de service, présente le dossier.

Philippe Jouin ajoute que le poste sera supprimé si nécessaire au départ de la personne en retraite.

Frédéric Loinard demande à Lydie Avril si elle assure l'intérim.

Lydie Avril confirme.

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité
CFE-CGC	4 pour	6 pour
CGT	3 pour	
SUD	2 pour	
CFDT	1 pour	
FO	1 pour	
Avis favorable à l'unanimité		Avis favorable à l'unanimité

7. Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources et perspectives - projet de délibération portant sur le tableau des emplois permanents de Caen la mer au 1^{er} juin 2023

Céline Castel, cheffe de service, présente le dossier, accompagnée par **Anne Lekhal**, directrice.

La CGT constate + 4% de création de poste de catégorie A et B pour seulement + 1,6% de catégorie C.

Philippe Jouin précise qu'en 2017, la majorité des postes était des catégories C.

La CGT ajoute que le constat est fait sur l'année et non sur 5 ans.

La CFDT souligne une erreur de grade au niveau de l'urbanisme.

Anne Lekhal répond que c'est une erreur ou un agent qui a été reclassé dans cette direction.

Patrick Lecaplain s'adresse à la CGT concernant les postes de catégorie C et précise que depuis 2020 avec le changement des secteurs, des postes de catégorie supérieure ont été mis en place mais que la tendance va sans doute s'inverser d'ici 3 ans.

La CFE-CGC rapporte une erreur page 66, 2 fois le même poste.

Céline Castel répond que cela sera vérifier.

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité	
CFE-CGC	4 pour	6	pour
CGT	3 pour		
SUD	2 pour		
CFDT	1 pour		
FO	1 pour		
Avis favorable à l'unanimité		Avis favorable à l'unanimité	

8. Direction des ressources humaines – service pilotage des ressources et prospectives - rapport social unique (projet de délibération)

Clotilde Montury, chargée de mission, présente le dossier, accompagnée par **Céline Castel**, cheffe de service.

Philippe Jouin précise que le dossier qui va être présenté porte sur le rapport social unique (RSU) de 2021 et qu'en septembre sera présenté celui de 2022. Il émet des réserves quant au contenu du support présenté.

Sandra Demandre-Daher ajoute que le rapport social unique est une nouveauté depuis la loi de transformation de la fonction publique et que la mise en place a pris un peu de temps d'où la présentation du rapport de 2021. L'objectif est de présenter en 2023, celui de 2022. **Sandra Demandre-Daher** précise que certains points sont à travailler et à corriger et que beaucoup de données sont à renseigner. Les diverses réflexions seront ainsi prises en compte pour le prochain rapport.

La CFE-GCG s'interroge du fait qu'aucune dépense n'ai été effectuée en faveur de la prévention en 2021 et qu'il est stipulé que la collectivité dispose d'un document unique alors que non.

Clotilde Montury répond que oui sur « excel ».

Sandra Demandre-daher précise qu'en effet, il est noté « aucune dépense d'équipement » mais que c'est faux, le souci est de pouvoir suivre ces dépenses et de les faire remonter dans ce document pour que cette rubrique soit juste.

Des documents uniques sont élaborés par le service qualité de vie au travail, il n'y en a pas un mais plusieurs qui sont élaborés par direction.

La CGT ajoute qu'ils ne sont pas mis à jour depuis 2018.

Anne Lekhal répond que les comptes rendus sont dans les comités d'hygiène de sécurité et de condition de travail (CHSCT).

La CFE-CGC apporte une précision quant aux jours d'absence où il est stipulé approximativement un mois d'absence par fonctionnaire et par an alors qu'en faisant un regroupement avec les congés de longue maladie, de longue durée et les absences suite à accident, la moyenne d'absence est de 15 jours.

Sandra Demandre-Daher ajoute que la synthèse est calculée sur des données injectées et demandées par le Centre de gestion d'où les calculs de toutes les absences en général.

Céline Castel précise que les indicateurs sont nationaux.

Philippe Jouin confirme qu'en effet les renseignements sont incorrects et devront être corrigés au prochain rapport.

La CFE-GCG ne remet pas en cause le travail et imagine sa complexité.

Philippe Jouin demande une analyse plus travaillée avant une présentation pour éviter de présenter des chiffres erronés.

La CGT demande à quoi correspond l'allocation forfaitaire de télétravail ainsi que l'indemnité de fin de contrat ?

Philippe Jouin répond qu'il n'y pas eu de délibération pour l'allocation forfaitaire de télétravail.

La CGT demande des précisions pour l'allocation de précarité.

Sandra demandre-Daher précise que c'est l'indemnité versée à la fin d'un contrat de moins d'un an et qui correspond à 10 % du montant brut.

La CGT s'interroge sur le fait qu'aucun acte de violence physique n'est rapporté ?

Clotilde Montury précise que c'est un problème de collecte.

Céline Castel ajoute que ce sont des données que nous n'avons pas mais que les informations seront renseignées pour le rapport de 2022.

Philippe Jouin demande si c'est un problème de mise en page ou de collecte de données ?

Céline Castel répond que c'est un problème de données et qu'il n'est pas possible de savoir quelle catégorie est concernée.

Sandra-Demandre-Daher pense que les données peuvent être fournies et ajoute que la cellule de signalement a été mise en place en 2022. Il sera désormais possible d'avoir une traçabilité mais que les informations ne sont pas toujours communiquées sur la raison des arrêts.

Philippe Jouin demande des précisions et fait remonter des incohérences. Il préconise de fournir un dossier complété ultérieurement.

Clotilde Montury ajoute que c'est compliqué d'avoir les renseignements avec les indicateurs sur l'année écoulée.

La CFE-CGC demande que le RSU 2021 soit corrigé et représenté afin que le vote puisse se faire.

Philippe Jouin ajoute que le RSU 2021 sera présenté avec le 2022 et que des comparatifs pourront être faits.

SUD précise qu'ils sont surpris de certains indicateurs avec la mention « on ne sait pas ».

Sandra Demandre-Daher propose que ce document soit complété et corrigé, il sera proposé à nouveau ultérieurement avec le RSU de 2022. Elle précise que certaines situations ne seront peut-être pas communiquées car tout ne peut être détaillé.

Philippe Jouin présente des excuses pour ce document incomplet et décide de reporter le dossier et le vote à un prochain comité.

9. Direction des ressources humaines – service relations sociales - bilan du télétravail

Marie Fournier, référente télétravail et **Nathaly Monrocq** présentent le dossier.

Philippe Jouin demande le nombre d'agents et le pourcentage de télétravailleurs par direction. Il aimerait aussi connaître le nombre de personnes qui ont eu un refus de télétravail de deux jours pour ne leur attribuer qu'un seul, il veut savoir si le refus émane de la direction ou est du fait de l'agent.

Nathaly Monrocq répond que l'on ne peut pas savoir car les demandes arrivent une fois modifiées par le service.

Philippe Jouin aimerait savoir si les directions jouent le jeu et attend un retour par rapport au formulaire qui sera désormais en ligne.

Nathaly Monrocq informe qu'il n'y aura probablement pas de retour car il sera aussi validé par la direction avant d'être transmis au service relations sociales.

Philippe Jouin évoque une éventuelle reprise du télétravail avant la fin du 1^{er} semestre.

La CFE-CGC fait référence au courrier intersyndical envoyé qui demandait plus de clarté quant au lancement de la nouvelle campagne.

Sandra Demandre-Daher : précise que le courrier a bien été reçu et qu'une réponse est en cours de signature. Des réunions de calage technique se finalisent au niveau de la direction des systèmes d'information (DSI) et de la direction des ressources humaines (DRH). Il faut reprendre avec des solutions plus sécurisées sans doute comprenant de multiples auto-identifications. En revanche, le « Radio Data System » (RDS) ne sera plus possible, d'autres solutions seront étudiées.

Philippe Jouin ajoute le problème aussi du Cloud et que les élus ne peuvent accéder à leur messagerie seulement au bureau : ce qui fonctionne avec sécurité ne se fait que par le câble en intramuros. La DSI travaille sur une double identification.

La CFE-GCC demande si un agent peut changer définitivement son jour de télétravail hebdomadaire en cours d'année ?

Nathaly Monroca répond que oui en fonction des nécessités de service ou/et pour des contraintes personnelles. Cela doit cependant être limité.

La CFE-GCC aimerait connaître le nombre d'agent en situation de handicap qui a pu bénéficier du télétravail et de l'impact de celui-ci. **La CFE-CGC** demande aussi si ce sujet pourrait être vu en F3SCT.

Philippe Jouin ajoute que les agents doivent se déclarer. A voir avec le service qualité de vie au travail et éventuellement faire une information dans la campagne de sensibilisation.

Frédéric Loinard demande si un agent doit rester joignable à tout moment et s'il peut bénéficier d'absences momentanées. Il demande s'il y a un contrôle d'activité sur l'ordinateur portable ?

Nathaly Monroca informe qu'il n'y a pas de contrôle d'activité mais que les plages d'horaires obligatoires doivent être respectées. Les horaires doivent être convenus avec le N+1. Il y a la possibilité de voir sur Teams et outlook si l'agent est joignable.

Philippe Jouin s'interroge pour la déclaration des heures.

Nathaly Monroca précise qu'une journée de télétravail correspond à une journée de travail, il n'y a pas de pointage.

10. Direction du développement de la relation citoyenne et des moyens logistiques – service relations usagers- modification de l'horaire de fermeture du standard de la Ville de Caen

Sandra Demandre-Daher, directrice générale adjointe présente le dossier portant sur un aménagement horaire attendu par les agents.

Question diverse :

❖ Stationnement

La CGT demande si l'autorisation de parking en souterrain se termine bien en fin d'année.

Nathaly Monroca précise que les organisations syndicales ont 3 badges d'accès au parking « effia » et qu'il n'y a pas d'accès en sous-sol.

La CGT demande la possibilité d'avoir des badges supplémentaires, elle estime que 3, ce n'est pas suffisant.

Philippe Jouin ajoute qu'une réflexion complète est en cours avec la construction du nouveau parking aérien.

Sandra Demandre-Daher informe qu'il n'est pas prévu de badges supplémentaires et que les transports en commun ou le covoiturage sont à encourager et à favoriser.

La séance est levée à 17h10

La Secrétaire

Le Secrétaire adjoint

Le Président

Magali Hue



Samuel Perrette



Philippe Jouin

